

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

### **QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 19 août 2025, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault  
Siège #2 - Marc-Olivier Habel  
Siège #3 - Mélanie Picard  
Siège #4 - Alex Papineau  
Siège #5 - Sophie Côté  
Siège #6 - Carmen Demers

Présence également de 3 citoyens.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

#### **2 - MOT DU MAIRE**

Monsieur Stéphane Dion, maire, débute la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, aux gens présents dans la salle, ainsi qu'aux gens qui écoutent en direct sur la page Facebook de la Municipalité.

Monsieur le maire informe les citoyens qu'il sollicitera un second mandat à titre de maire de la Municipalité de Sainte-Croix accompagné de quatre des conseillers municipaux sortants, soit, monsieur Marc-Olivier Habel, monsieur Alex Papineau, madame Mylène Neault et madame Carmen Demers.

Monsieur Dion informe également les citoyens de l'ajout de madame Francine Castonguay et madame Ariane Gaudreault à son équipe en vue des prochaines élections municipales.

Monsieur le maire remercie madame Mélanie Picard et madame Sophie Côté pour leurs implications de premiers plans et leurs contributions lors des quatre dernières années. Monsieur le maire termine le mot du maire en effectuant un retour sur son mandat des quatre dernières années, soit sur l'état des finances de la Municipalité, l'effervescence du développement immobilier, les projets d'infrastructures réalisés par la Municipalité et les nombreuses collaborations entre les partenaires du milieu afin d'améliorer le milieu de vie des citoyens.

**279-2025**

#### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - MOT DU MAIRE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

### **5 - ADMINISTRATION**

- 5.1 - Adoption du procès-verbal / Séance ordinaire du 19 août 2025
- 5.2 - Dépôt / Procès-verbal de correction de la résolution #159-2025
- 5.3 - Comptes à payer - Mois d'août 2025
- 5.4 - Désignation des signataires / Entente et Cession d'une partie du lot 3 592 248
- 5.5 - Renouvellement de l'entente / Office d'habitation du sud des Appalaches et Municipalité de Sainte-Croix
- 5.6 - Adoption / Règlement #747-2025 / Règlement décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux
- 5.7 - Octroi de mandat / Gré à gré / Installation R Mailloux / Câblage et fourniture de matériel / Réaménagement de l'hôtel de ville
- 5.8 - Octroi de mandat / Gré à gré / G. Laliberté Électronique / Matériel électronique et raccordement des salles de conférences

### **6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

- 6.1 - Comptes à payer - Mois d'août 2025
- 6.2 - Démission et fin d'emploi / Jean Simon-Turcotte, Sandra Ndangue et Samuel Bouchard

### **7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 - Promesse de vente et d'achat / Cession de la promesse de vente et d'achat relative aux lots 3 592 458 et 3 592 459 (6378-6380 et 6368-6372 rue Principale)
- 7.2 - Demande de permis / Secteur PIIA / 6086 rue Principale, fenêtres avant

### **8 - TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 - Octroi de mandat / Appel d'offres publics (SÉAO) / Les Excavations Tourigny inc. / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin
- 8.2 - Octroi de mandat / Gré à gré / AtkinsRéalys Canada inc. / Contrôle qualitatif des matériaux / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin et Réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier - Phase II
- 8.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / AtkinsRéalys inc. / Mise à jour du plan d'intervention
- 8.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #5 / EMS infrastructure inc. / Plans et devis / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume
- 8.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #4 / EMS Infrastructure inc. / Réalisation des plans et devis et autres services durant les travaux / Projet d'assainissement des eaux usées
- 8.6 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #6 / Pluritec ltée / Plans et devis / Réfection de la rue du Bateau
- 8.7 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #10 / Pluritec ltée / Mandat d'études et plans et devis / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin

### **9 - LOISIRS ET CULTURE**

- 9.1 - Embauche de M. Stéphane Desharnais / Directeur adjoint du service des loisirs

### **10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11 - VARIA**

### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK**

### **13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

### **4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Mylène Neault : Mme Neault informe les citoyens de la dernière programmation gratuite sur la scène extérieure du parc Jean-Guy-Fournier pour l'été 2025, soit, la visite d'un compteur traditionnel le samedi 6 septembre à 19h. Mme Neault invite également les citoyens à participer également le samedi 6 septembre, festival des champignons qui se tiendra le 6 septembre de 13h30 à 16h30 à l'école secondaire Pamphile Le-May.

Monsieur Marc-Olivier Habel : M. Habel effectue un rappel aux propriétaires des piscines résidentielles que la date limite afin de se conformer aux nouvelles exigences en matière de sécurité est le 30 septembre 2025. M Habel rappelle aux citoyens que plusieurs outils sont disponibles sur le site web de la Municipalité, saintecroix.ca.

Monsieur Alex Papineau : M. Papineau informe les citoyens que le Domaine Joly-de-Lotbinière prépare actuellement des sentiers près du fleuve qui seront à la disposition des citoyens dès l'automne. M Papineau informe également de l'ouverture de l'aréna le 9 septembre, des deux postes à combler, soit, un poste de préposé à l'accueil et à l'entretien et un poste de préposé au restaurant et finalement de la programmation d'automne qui est disponibles sur le site web de la Municipalité.

Madame Carmen Demers : Mme Demers informe les citoyens que mardi le 9 septembre est la reprise des activités des Joyeux Pionniers (FADOQ) avec la présence de monsieur le maire pour un dîner dont la date limite pour les inscriptions est le 3 septembre. Mme Demers informe les citoyens que le prochain tournoi de « Ruff » se tiendra le jeudi 28 septembre localisé à la salle Robert-Daigle à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 6 octobre dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

Madame Mélanie Picard : Mme Picard livre un message aux citoyens en vue des élections du 2 novembre 2025. Mme Picard informe les citoyens qu'après quatre ans en tant que conseillère municipale et première mairesse suppléante de la Municipalité de Sainte-Croix, elle laissera sa place au sein de l'équipe de monsieur Dion. Mme Picard informe les citoyens qu'elle continuera de s'impliquer au sein de la Municipalité autrement et tient à remercier tous les citoyens qui l'ont appuyé lors des élections de 2021.

Madame Sophie Côté : Mme Côté informe les citoyens qu'elle choisit également de quitter la politique municipale en vue des prochaines élections. Mme Côté se dit reconnaissante de la confiance que les citoyens ont eue envers elle et remercie profondément les citoyens et son équipe de conseillers municipaux pour les quatre dernières années.

### **5 - ADMINISTRATION**

**280-2025**

#### **5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 19 août 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.2 - DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION #159-2025**

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et greffier-trésorier, M. Francis Matte, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction #01-2025, corrigeant une erreur d'écriture à la résolution #159-2025 adoptée le 3 juin

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

2025 qui apparait de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal à l'appui de la décision prise.

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction daté du 27 août 2025. Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante

281-2025

5.3 - COMPTES À PAYER - MOIS D'AOÛT 2025

IL est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement d’autoriser les déboursés effectués pour le mois de d'août 2025 au montant de 190 458.04 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

| SALAIRES DE AOÛT 2025                     |                                                                                                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|                                           |                                                                                                                                                                                 |           |
| SALAIRES BRUTS DU 17 AOÛT AU 30 AOÛT 2025 | MAIRE & CONSEILLERS                                                                                                                                                             | 0.00 \$   |
|                                           | ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)                                                                                                                     | 15 614.12 |
|                                           | SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, GYM, TERRAIN DE JEUX, POMPIERS & P/R. | 32 727.62 |
|                                           | AVANTAGES SOCIAUX                                                                                                                                                               | 8 914.05  |
|                                           | SOUS-TOTAL                                                                                                                                                                      | 57 256.09 |
|                                           |                                                                                                                                                                                 |           |
| INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE AOÛT 2025 |                                                                                                                                                                                 |           |
|                                           |                                                                                                                                                                                 |           |
| INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)              | FRAIS DE FINANCEMENT                                                                                                                                                            | 0.00      |
|                                           | TOTAL                                                                                                                                                                           | 57 256.09 |

| Nom                                      |               | Description                    | Montant           | Référence                                                                                        |
|------------------------------------------|---------------|--------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                          | # Grand-livre |                                |                   |                                                                                                  |
| BELL CANADA                              | 2304036721    | AMÉNAGEMENT RUE PRINCIPALE     | 1 774.82          | ÉTUDE ENFOUISSEMENT                                                                              |
| CAPITALE EN FÊTE                         | 270192340     | ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS | 1 023.28          | CHAPITEAU FESTIVAL DES CHAMPIGNONS 2025 2/2                                                      |
| ÉCOLE LA MENNAIS (OPP)                   | 219000970     | DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L. | 200.00            | SOUTIEN FINANCIER ACTIVITÉ DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE LA MENNAIS                          |
| FONDS DES BIENS ET DES SERVICES          | 232000494     | COTISATION & ABONNEMENT VOIRIE | 63.50             | NORMES OUVRAGES ROUTIERS TOMES V                                                                 |
| HYDRO-QUEBEC                             | 234050681     | ECLAIRAGE RURAL 786894-980212  | 57.02             | SERVICE MI-JUIN À MI-AOÛT 2025                                                                   |
| INVESTISSEMENTS MNJ INC.                 | 5513100000    | COMPTES A PAYER                | 897.96            |                                                                                                  |
|                                          | 5513100000    | COMPTES A PAYER                | 464.34            | REMBOURS. DE TAXES                                                                               |
| KORPO MEDIA                              | 269000494     | PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE  | 433.62            | REMBOURS. DE TAXES                                                                               |
| MINISTRE DES FINANCES                    | 2304005721    | DEVEP. RUE BARBIN 266-1999     | 2 299.51          | PHOTOS COMMUNICATIONS ÉTÉ 2025                                                                   |
| PIERRE NAUD INC. (BMR)                   | 232000650     | PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE | 9 489.08          | TRAVAUX DE DÉPLACEMENT D'UN TRONÇON DE COURS D'EAU                                               |
|                                          | 269000494     | PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE  | 72.36             | COUTEAU + LAMES                                                                                  |
| PORTES DE GARAGE LÉGER DROLET & FILS INC | 232000522     | ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.   | 59.98             | BOULONS ET CHARNIÈRE PANCARTES DANS LES PARCS                                                    |
| POSTES CANADA                            | 270150321     | TIMBRES POSTES - LOISIRS       | 218.45            | MANETTE 3 BOUTONS                                                                                |
| SANI-ORLÉANS INC.                        | 232060521     | ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL | 212.79            | PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2025                                                               |
|                                          | 241400445     | GESTION BOUES - DEGRILLEUR     | 5 975.11          | NETT. ET POMPER STATIONS LAFLEUR, LECLERC, BATEAU, DÉGRILLEUR ET NETT. PONCEAU FACE CASSE-CROÛTE |
|                                          | 241500445     | GESTION BOUES - ST. POMPAGE    | 370.08            | NETT. ET POMPER STATIONS LAFLEUR, LECLERC, BATEAU, DÉGRILLEUR ET NETT. PONCEAU FACE CASSE-CROÛTE |
|                                          | 241500521     | ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS | 2 196.02          | NETT. ET POMPER STATIONS LAFLEUR, LECLERC, BATEAU, DÉGRILLEUR ET NETT. PONCEAU FACE CASSE-CROÛTE |
|                                          | 241300521     | ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC | 1 267.59          | NETT., POMPER GRILLES ET BOÎTES DE VANNES                                                        |
| SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.           | 2308001722    | ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM   | 1 267.61          | NETT., POMPER GRILLES ET BOÎTES DE VANNES                                                        |
| VIDÉOTRON LTÉE                           | 261000331     | TELEPHONE-URBANISME            | 4 357.32          | RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE                                                                     |
|                                          | 232000331     | TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES | 206.85            |                                                                                                  |
|                                          | 213000331     | TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 | 41.38             | SERVICE SEPTEMBRE 2025                                                                           |
|                                          | 222000331     | TEL 2464, INTERNET& PAGETS (9) | 41.37             | SERVICE SEPTEMBRE 2025                                                                           |
|                                          |               |                                | 41.37             | SERVICE SEPTEMBRE 2025                                                                           |
|                                          |               |                                | 82.73             | SERVICE SEPTEMBRE 2025                                                                           |
|                                          |               |                                | Total : 26 848.05 |                                                                                                  |

| Nom                               |               | Description                 | Montant | Référence                                 |
|-----------------------------------|---------------|-----------------------------|---------|-------------------------------------------|
|                                   | # Grand-livre |                             |         |                                           |
| BI-SPORTS LE FOURNISSEUR OFFICIEL | 270150690     | BIENS NON DURABLE LOISIRS   | 60.36   | PLAQUETTES MÉDAILLES SOCCER               |
| CARMEN DEMERS                     | 269000959     | COMITÉ D'EMBELLISSEMENT     | 60.36   |                                           |
| CONSTRUCTION S.R.B.               | 232000521     | ENTR. REPAR. - VOIRIE       | 70.35   | SOUPER BÉNÉVOLES COMITÉ EMBELLISSEMENT    |
| ÉRIC VACHON                       | 270120641     | BIENS NON DURABLE - C./COMM | 680.37  | SCIAGE BORDURES RUE POULIOT ET RUE DEMERS |
| EUROFINS ENVIRONEX                | 241400411     | ANALYSE DES EAUX USÉES      | 18.15   | LAIT ET CRÈME À CAFÉ                      |
|                                   | 241400411     | ANALYSE DES EAUX USÉES      | 150.33  | ANALYSE EAU USÉE                          |
|                                   | 241200411     | ANALYSE DE L'EAU            | 332.86  | ANALYSE EAU USÉE                          |
|                                   |               |                             | 420.52  | ANALYSE EAU POTABLE                       |

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

|                                         |                                |           |                                                                |
|-----------------------------------------|--------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------|
| 241200411                               | ANALYSE DE L'EAU               | 42.83     | ANALYSE EAU POTABLE                                            |
| 241200411                               | ANALYSE DE L'EAU               | 85.95     | ANALYSE EAU POTABLE                                            |
| EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.            |                                | 7 723.43  |                                                                |
| 232060521                               | ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL | 1 149.75  | PONT + EMPIERREMENT FOND DU PLATON ET DRAIN GARAGE MUNICIPAL   |
| 232060521                               | ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL | 4 415.04  | FOSSÉ FOND DU PLATON                                           |
| 232000521                               | ENTR. REPAR. - VOIRIE          | 1 354.40  | TRANSPORT ET CHARGEMENT ASPHALTE                               |
| 270150522                               | ENTR. PARC J.G. FOURNIER       | 215.57    | ENTRETIEN PARC JEAN-GUY FOURNIER                               |
| 232000521                               | ENTR. REPAR. - VOIRIE          | 588.67    | FOSSÉ 132                                                      |
| FILETS NAD'S (9216-0498 QUÉBEC INC.)    |                                | 22 247.66 |                                                                |
| 270150522                               | ENTR. PARC J.G. FOURNIER       | 22 247.66 | FILETS PROTECTION BASEBALL                                     |
| FRANCIS MATTE                           |                                | 60.00     |                                                                |
| 213000331                               | TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494 | 60.00     | COMPENSATION CELLULAIRE SEPT. 2025                             |
| G.DOYON CUISINE INC.                    |                                | 12 917.27 |                                                                |
| 213000527                               | ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM | 12 917.27 | RÉFRIGÉRATEURS                                                 |
| GROUPE COLAS QUÉBEC INC.                |                                | 600.14    |                                                                |
| 232000521                               | ENTR. REPAR. - VOIRIE          | 600.14    | RÉSERVE ET POINTE-PLATON                                       |
| GROUPE CONSEIL UDA INC.                 |                                | 827.82    |                                                                |
| 241201411                               | SERV. PROFESSIONNEL INGENIEUR  | 827.82    | PLAN DE PROTECTION - INSTALLATION DE PRODUCTION                |
| HYDRO-QUEBEC                            |                                | 99.98     |                                                                |
| 232000681                               | ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613 | 99.98     | SERVICE AOÛT 2025                                              |
| INSTALLATION RENÉ MAILLOUX              |                                | 948.54    |                                                                |
| 270153447                               | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS    | 402.41    | SONORISATION ACTIVITÉ SCÈNE EXTÉRIEURE                         |
| 270153447                               | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS    | 546.13    | SONORISATION ACTIVITÉ SCÈNE EXTÉRIEURE                         |
| JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ                 |                                | 31.57     |                                                                |
| 222000321                               | TIMBRES-POSTES - INCENDIE      | 31.57     | LOT D'ENVELOPPES                                               |
| KELLY-ANN HOUDE                         |                                | 104.96    |                                                                |
| 270150310                               | FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS | 104.96    | FRAIS DÉPLACEMENT COORDONNATRICE CDJ                           |
| LES PRODUCTIONS RZ                      |                                | 2 069.55  |                                                                |
| 270153447                               | ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS    | 2 069.55  | ACTIVITÉ SCÈNE EXTÉRIEURE                                      |
| LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.     |                                | 79.27     |                                                                |
| 232000526                               | ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU. | 79.27     | TÊTE DE COUPE ET LAME                                          |
| LIBRAIRIE RENAUD-BRAY                   |                                | 224.25    |                                                                |
| 270230670                               | ACHATS DE VOLUMES              | -16.75    | CRÉDIT RETOUR DE LIVRE                                         |
| 270230670                               | ACHATS DE VOLUMES              | -36.70    | CRÉDIT RETOUR DE LIVRE                                         |
| 270230670                               | ACHATS DE VOLUMES              | 277.70    | ACHAT DE VOLUMES                                               |
| M.R.C. DE LOTBINIERE                    |                                | 1 158.00  |                                                                |
| 232001650                               | DISTRIBUTION BAC ET BARIL ETC. | 1 158.00  | BACS BRUNS                                                     |
| MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC           |                                | 12 063.86 |                                                                |
| 232000521                               | ENTR. REPAR. - VOIRIE          | 12 063.86 | MARQUAGE 2025                                                  |
| MÉLISSA CASTONGUAY                      |                                | 30.00     |                                                                |
| 270125331                               | TELEPHONE/INTERNET QUILLES     | 30.00     | COMPENSATION CELLULAIRE SEPT. 2025                             |
| MINISTRE DES FINANCES                   |                                | 462.00    |                                                                |
| 270175499                               | PERMIS DROIT D'AUTEUR          | 482.00    | AJUSTEMENT PERMIS RESTO                                        |
| MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.  |                                | 6 180.08  |                                                                |
| 219000412                               | SERV. JURIDIQUE AUTRES         | 6 180.08  | HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION                              |
| MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION         |                                | 11 087.48 |                                                                |
| 261000459                               | SERV. TECHN. PART. RESS. URB.  | 2 746.02  | RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN URBANISME DU 29 JUIN AU 2 AOÛT 2025 |
| 261000459                               | SERV. TECHN. PART. RESS. URB.  | 3 692.87  | RESSOURCE PARTAGÉE EN URBANISME DU 29 JUIN AU 2 AOÛT 2025      |
| 213000419                               | HON. PROFESS. AUTRES           | 4 648.59  | RESSOURCE PARTAGÉE COMPTABILITÉ DU 29 JUIN AU 2 AOÛT 2025      |
| NICOLAS BOUCHARD                        |                                | 234.50    |                                                                |
| 270150650                               | VETEMENT/ÉQUIP SPORTIF LOISIRS | 234.50    | BOTTES DE SÉCURITÉ                                             |
| NORMAND COTE, ENTR. ELEC. INC.          |                                | 629.57    |                                                                |
| 2308001722                              | ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM   | 629.57    | RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE - PRISE FRIGO RANGEMENT 2E ÉTAGE  |
| PAMELLA MARION                          |                                | 30.00     |                                                                |
| 270150331                               | TELEPHONE LOISIRS              | 30.00     | COMPENSATION CELLULAIRE SEPT. 2025                             |
| PIERRE NAUD INC. (BMR)                  |                                | 157.23    |                                                                |
| 241200635                               | USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES | 34.45     | CLÉ À MOLETTE ET ACIDE MURIATIQUE                              |
| 232000650                               | PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE | 11.49     | CLÉ À MOLETTE ET ACIDE MURIATIQUE                              |
| 269000959                               | COMITÉ D'EMBELLISSEMENT        | 20.59     | PIERRE DE RIVIÈRE                                              |
| 269000959                               | COMITÉ D'EMBELLISSEMENT        | 34.43     | PIERRE DÉCORATIVE                                              |
| 232000650                               | PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE | 20.65     | TROUSSE RÉPARATION PNEU + HUILE                                |
| 235500649                               | PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION | 35.62     | BOULONS ENSEIGNE                                               |
| ROSA-LEE MARTIN                         |                                | 41.60     |                                                                |
| 270150310                               | FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS | 41.60     | FRAIS DÉPLACEMENT AIDE-COORDONNATRICE CDJ                      |
| SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE |                                | 8 178.36  |                                                                |
| 5513870000                              | ASS. COLLECTIVES A PAYER       | 8 026.90  | POLICE 48842 AOÛT 2025                                         |
| 5513870000                              | ASS. COLLECTIVES A PAYER       | 151.46    | POLICE 48842 AJUST. JUIL. 2025                                 |
| SANI BLEU                               |                                | 579.47    |                                                                |
| 270151526                               | MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC | 579.47    | LOCATION TOILETTES RUE DU BATEAU ET DE LA FALAISE              |
| SHOWSDT                                 |                                | 11 638.44 |                                                                |
| 2308001722                              | ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM   | 11 638.44 | RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE - RIDEAUX SCÈNE                   |
| TEST TECH INC.                          |                                | 4 079.09  |                                                                |
| 222001521                               | ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE   | 4 079.09  | MAINTENANCE BORNES FONTAINES                                   |
| TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES            |                                | 8.06      |                                                                |
| 232000516                               | LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN | 8.06      | PHOTOCOPIES DU 2025-07-30 AU 2025-08-29                        |
| Total : 106 353.90                      |                                |           |                                                                |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

282-2025

5.4 - DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES / ENTENTE ET CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 3 592 248

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a mis en vente l'immeuble localisé au 6375 rue Garneau, lot 3 592 248 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Lotbinière ;

ATTENDU QU'une partie de ce lot, soit une superficie de 2 529 m2, était sous location par la Municipalité, tel qu'il appert à la résolution #098-2005 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris entente avec l'acheteur et la MRC de Lotbinière afin que soit céder à la Municipalité, pour la somme symbolique de 1 \$, une partie du lot d'approximativement 2400 m2 correspondant à la superficie sur laquelle ont été construites des infrastructures de loisirs, en plus d'une superficie menant à un agrandissement mineur du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU la nature du projet à venir au 6375 rue Garneau et le terrain cédé en faveur de la Municipalité ;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**ATTENDU QUE** la Municipalité réitérera donc son engagement l'utilisation du stationnement entre le lot 3 592 248 et l'aréna ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit désigner un signataire pour l'acte notarié et l'entente avec le promoteur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général, à signer tout entente et documents, incluant l'acte notarié, relatifs à ou aux transactions, le cas échéant, dans le dossier de l'immeuble localisé au 6375 rue Garneau, lot 3 592 248 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Lotbinière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**283-2025**

### **5.5 - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE / OFFICE D'HABITATION DU SUD DES APPALACHES ET MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**ATTENDU QUE** les parties sont liées par une convention d'exploitation, en date du 4 février 1974, relativement à l'ensemble immobilier 1267 (Sainte-Croix 001) ;

**ATTENDU QUE** le versement de la subvention prévue aux termes de la convention, et conséquemment la convention elle-même, ont pris fin le 30 juin 2024 ;

**ATTENDU QU'**un programme temporaire autorisant le financement du déficit d'exploitation de certains ensembles immobiliers du parc d'habitations à loyer modique a été autorisé par le gouvernement par le décret numéro 1296-2021 pris le 6 octobre 2021 et reconduit par le décret numéro 1888-2023 pris le 20 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** ce programme temporaire autorise l'Office d'habitation du sud des Appalaches (ci-après appelée la Société) à maintenir en vigueur, avec un organisme admissible et pour chaque ensemble immobilier concerné, une convention d'exploitation qui contient substantiellement les mêmes conditions que celles existantes au moment de son échéance ;

**ATTENDU QUE** ce programme temporaire autorise la société à maintenir le versement de l'aide financière pour subventionner 90 % du déficit d'exploitation annuel des organismes qui possèdent ou gèrent des ensembles immobiliers dont l'habilitation initiale est échue;

**ATTENDU QUE** la société souhaite, conditionnellement à ce que l'ensemble immobilier soit géré et exploité en conformité avec les dispositions de la convention, prolonger le versement de cette subvention pour la durée ci-après mentionnée;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix doit réitérer son engagement afin de renouveler, avec la Société et la Société d'Habitation du Québec, la convention prévoyant le paiement, par la Municipalité, de subventions dans une proportion de 10 % du déficit d'exploitation de l'ensemble immobilier, et ce, pendant toute la durée de ce renouvellement ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit également désigner un signataire pour ladite entente ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE RÉITÉRER** l'engagement de la Municipalité de Sainte-Croix à participer, jusqu'à concurrence de 10% au déficit d'exploitation de l'ensemble d'habitation sur son territoire.

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général, à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Croix, tous les documents relatifs à la présente entente ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**284-2025**

### **5.6 - ADOPTION / RÈGLEMENT #747-2025 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS DES ÉLECTIONS ET DES RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal peut fixer une rémunération autre que celle déterminée par le *Règlement sur les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* fixée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de majorer la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire municipal afin, entre autres, de faciliter le recrutement lors des divers événements électoraux ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 août 2025 ;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 août 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le règlement #747-2025 intitulé « *Règlement décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux* », soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit ;
- **QUE** le règlement #747-2025 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #747-2025 entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**285-2025**

### **5.7 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / INSTALLATION R MAILLOUX / CÂBLAGE ET FOURNITURE DE MATÉRIEL / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « L&M Design commercial » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « Architecte MMB inc. » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « Fusion expert conseil inc. » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**ATTENDU** la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des Affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « Lévis Construction inc. » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

**ATTENDU QUE** la vente et l'installation du matériel électronique ont été retirées du contrat octroyé à l'entreprise « Lévis Construction inc. » ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à l'installation de câblage et de prises pour le raccordement du matériel électronique ;

**ATTENDU** l'offre de services de l'entreprise « *Installation R Mailloux* » au montant de 18 400 \$ taxes en sus pour l'installation du câblage et des prises impératifs au raccordement du matériel électronique à la salle Robert-Daigle ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise « *Installation R Mailloux* » au montant de 18 400 \$ taxes en sus pour l'installation du câblage et des prises impératifs au raccordement du matériel électronique à la salle Robert-Daigle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**286-2025**

### **5.8 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / G. LALIBERTÉ ÉLECTRONIQUE / MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET RACCORDEMENT DES SALLES DE CONFÉRENCES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *L&M Design commercial* » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Fusion expert conseil inc.* » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

**ATTENDU** la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des Affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

**ATTENDU QUE** la vente et l'installation du matériel électronique ont été retirées du contrat octroyé à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » ;

**ATTENDU** l'offre de services à l'entreprise « *G. Laliberté Électronique* » pour la vente et l'installation du matériel électronique prévu au mandat de réaménagement de l'hôtel de ville (salles de conférences) pour un montant de 22 633.66 \$ taxes en sus ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise « *G. Laliberté Électronique* » pour la vente et l'installation du matériel électronique prévues au mandat de réaménagement de l'hôtel de ville (salles de conférences) pour un montant de 22 633.66 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

287-2025

6.1 - COMPTES À PAYER - MOIS D'AOÛT 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'août 2025 au montant de 7 294.24 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

| SALAIRES DE AOÛT 2025                     |                                         |                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------|
| SALAIRES BRUTS DU 17 AOÛT AU 30 AOÛT 2025 | ADMINISTRATION (DIRECTION)              | 0.00            |
|                                           | SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE | 2 618.13        |
|                                           | AVANTAGES SOCIAUX                       | 413.09          |
|                                           | <b>SOUS-TOTAL</b>                       | <b>3 031.22</b> |
| INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE AOÛT 2025 |                                         |                 |
| INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)              | FRAIS DE FINANCEMENT                    | 0.00            |
|                                           | <b>TOTAL</b>                            | <b>3 031.22</b> |

| Nom                                     | # Grand-livre | Description                | Montant          | Référence                                |
|-----------------------------------------|---------------|----------------------------|------------------|------------------------------------------|
| TELUS COMMUNICATIONS INC.               | 270125331     | TELEPHONE ET CELLULAIRE    | 97.73            | INTERNET SERVICE AOÛT 2025               |
|                                         |               |                            | 97.73            |                                          |
|                                         |               |                            | Total : 97.73    |                                          |
| Nom                                     | # Grand-livre | Description                | Montant          | Référence                                |
| HYDRO-QUEBEC                            | 270180681     | ELECTRICITE - ARENA 748754 | 4 068.75         | SERVICE DU 17 JUIL AU 16 AOÛT 2025 ARÉNA |
| SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE | 5513870000    | ASS. COLLECTIVE A PAYER    | 4 068.75         |                                          |
|                                         |               |                            | 96.54            | POLICE NO 48842 AOÛT 2025                |
|                                         |               |                            | 96.54            |                                          |
|                                         |               |                            | Total : 4 165.29 |                                          |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

288-2025

6.2 - DÉMISSION ET FIN D'EMPLOI / JEAN SIMON-TURCOTTE, SANDRA NDANGUE ET SAMUEL BOUCHARD

ATTENDU les résolutions #102-2019, #024-2024 et #333-2024

ATTENDU QU'il est requis d'officialiser la fin de l'emploi des personnes suivantes avant le début des opérations de l'aréna :

- Monsieur Jean-Simon Turcotte au poste saisonnier de préposé à l'accueil et à l'entretien (loisirs) ;
- Monsieur Samuel Bouchard au poste saisonnier de préposé à l'accueil et à l'entretien (loisirs) ;
- Madame Sandra Ndangue au poste saisonnier de préposé au restaurant ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCEPTER** les présentes démissions à compter du 3 septembre 2025 ;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

- **DE REMERCIER** M Turcotte, M Bouchard et Mme Ndangue pour le travail accompli pour la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**289-2025**

#### **7.1 - PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / CESSIION DE LA PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT RELATIVE AUX LOTS 3 592 458 ET 3 592 459 (6378-6380 ET 6368-6372 RUE PRINCIPALE)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé une promesse de vente et d'achat afin de faire l'acquisition des lots 3 592 458 et 3 592 459 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière, à des fins de réserves foncières et conformément au programme d'acquisition d'immeubles du Plan d'urbanisme, tel qu'il appert à la résolution #262-2025 ;

**ATTENDU QU'**un prometteur, soit, l'entreprise « Construction S Marcoux » souhaite faire l'acquisition de la promesse de vente et d'achat intervenue entre le propriétaire des lots concernés et la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le prix de vente est fixé à 25 000 \$ ;

**ATTENDU QU'**au terme des négociations, le lot 3 952 045 sera inclus dans la présente transaction aux conditions prévues à l'entente ;

**ATTENDU QUE** ce conseil a pris connaissance de la promesse de vente et d'achat en date de la présente séance et des conditions de vente, notamment quant à la démolition des immeubles sur les lots 3 592 458 et 3 592 459 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Municipalité de Sainte-Croix ;
- **D'AUTORISER** la vente et la cession de la promesse de vente et d'achat ayant fait l'objet de la résolution #262-2025, à « Construction S Marcoux » ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse de vente et d'achat ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié de la présente vente, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**290-2025**

#### **7.2 - DEMANDE DE PERMIS / SECTEUR PIIA / 6086 RUE PRINCIPALE, FENÊTRES AVANT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2025-234 pour la propriété située au 6086 rue Principale;

**ATTENDU QUE** le demandeur désire remplacer ses fenêtres avant et retirer les blocs de verre;

**ATTENDU QUE** ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 735-2024;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente résolution;

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D’ACCORDER** la demande ;
- **QUE** les travaux soient autorisés pour le remplacement de fenêtres avant:
  - 2 X Fenêtre 17 1/8" X 62", fixe, 2 X Fenêtre 71 5/8" X 62", coulissante, PVC blanc, Double verre, Carreaux tel que fenêtres existantes.
  - remplacer les blocs de verre par colonnes en aluminium de couleur blanches ou brunes

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8 - TRAVAUX PUBLICS**

**291-2025**

**8.1 - OCTROI DE MANDAT / APPEL D'OFFRES PUBLICS (SÉAO) / LES EXCAVATIONS TOURIGNY INC. / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d’aqueduc et d’égouts sur la route Marie-Victorin vers l’ouest, afin notamment de permettre l’installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d’une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu’il appert à la résolution #059-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu’il appert à la résolution #246-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Consultation Géotex inc.* » pour la réalisation de l’étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d’aqueduc et d’égouts sur la route Marie-Victorin., tel qu’il appert à la résolution #388-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l’installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

**ATTENDU QUE** le présent projet fait partie de la programmation de la Municipalité au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)2024-2028 ayant reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres public le 24 juillet 2025 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) concernant le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

**ATTENDU** la réception des quatre (4) soumissions suivantes et à la suite de l'ouverture de celles-ci, effectuées le 29 août 2025 à 11h00, date de la clôture des appels d'offres ;

|   |                                      |                             |
|---|--------------------------------------|-----------------------------|
| 1 | Excavations Tourigny inc. ....       | 1 515 053. <sup>31</sup> \$ |
| 2 | Allen Entrepreneur Général inc. .... | 1 684 000. <sup>00</sup> \$ |
| 3 | Groupe Colas Québec inc. ....        | 1 745 000. <sup>00</sup> \$ |
| 4 | Les Excavations Ste-Croix inc. ....  | 2 347 912. <sup>21</sup> \$ |

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**ATTENDU QUE** dans l'analyse des soumissions, le seul montant considéré à l'article G5101 « Forage dirigé » est celui de l'option la moins dispendieuse de chacune des soumissions ;

**ATTENDU** la recommandation datée du 29 août 2025 de monsieur Dany Genois, ingénieur de l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* », après l'analyse des soumissions des quatre (4) soumissionnaires, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit, à l'entreprise « *Les Excavations Tourigny inc.* », selon l'option 2, soit l'option prévoyant un seul forage sans gaine, et selon les prix unitaires et forfaitaires soumis au montant de 1 515 053.31 \$ taxes en sus pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un contrat via appel d'offres public (SÉAO) pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin à l'entreprise « *Les Excavations Tourigny inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, selon les prix unitaires et forfaitaires qu'elle a soumis, soit, au montant 1 515 053.31 \$ taxes en sus.
- **QUE** le présent octroi de contrat est conditionnel à la réception de l'autorisation requise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour permettre la réalisation des travaux de construction.
- **QUE** le présent octroi de contrat est également conditionnel à l'obtention de l'ensemble des servitudes impératives à la réalisation du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**292-2025**

### **8.2 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / ATKINSRÉALIS CANADA INC. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN ET RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER - PHASE II**

**ATTENDU QUE** la Municipalité procèdera prochainement à des travaux de construction pour le déplacement du cours d'eau de la rue Barbin et la deuxième phase du réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries du réaménagement complet du parc Jean-Guy-Fournier, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour la préparation du mandat de contrôle qualitatif du chantier, la surveillance de bureau et la surveillance partielle de chantier, tel qu'il appert à la résolution #224-2025 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier ;

**ATTENDU** la réception de l'offre de services de la firme « *AtkinsRéalis Canada inc.* » datée du 25 août 2025 au montant de 22 432.47 \$ taxes incluses pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à la « *AtkinsRéalys Canada inc.* » au montant de 22 432.47 \$ taxes incluses pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier du projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin et la deuxième phase du réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, tel que plus amplement détaillé à l'offre de service datée du 25 août 2025.
- **QUE** le présent mandat est conditionnel à la réception de la confirmation d'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi qu'à la réception de l'autorisation requise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour permettre la réalisation des travaux de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**293-2025**

### **8.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / ATKINSRÉALIS INC. / MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité se doit d'effectuer une révision complète de son plan d'intervention afin d'y intégrer les amendements, les travaux réalisés depuis, les fuites d'aqueduc recensées et les plus récentes inspections télévisées réalisées sur les réseaux d'égouts depuis la mise à jour de 2019 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise AtkinsRéalys inc. » pour la révision complète du plan d'intervention, tel qu'il appert à la résolution #143-2025 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #1762271 de l'entreprise « AtkinsRéalys inc. » datée du 13 août 2025, au montant de 2 736.41 \$ taxes incluses pour la révision complète du plan d'intervention ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture ##1760139 de l'entreprise « AtkinsRéalys inc. » datée du 13 août 2025, au montant de 2 736.41 \$ taxes incluses pour la révision complète du plan d'intervention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**294-2025**

### **8.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #5 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / PLANS ET DEVIS / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #M24-108-05 de l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » datée du 14 août 2025, au montant de 6 155.47 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #294-2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » de la facture #M24-108-05 datée du 14 août 2025 au montant de 6 155.47 \$ taxes incluses pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin principalement de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**295-2025**

### **8.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #4 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTRES SERVICES DURANT LES TRAVAUX / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans, devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU QU'**au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

**ATTENDU QUE** ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

**ATTENDU** la réception de la facture #M25-008-05 de la firme « *EMS infrastructures inc.* » datée du 14 août 2025 au montant de 12 302.33\$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *EMS infrastructures inc.* » de la facture #M25-008-05, datée du 14 août 2025 au montant de 12 302.33\$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #038-2025;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**296-2025**

### **8.6 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #6 / PLURITEC LTÉE / PLANS ET DEVIS / RÉFECTION DE LA RUE DU BATEAU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de réfection du tronçon no.15 de la rue du Bateau sur une longueur approximative de 120 mètres ;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec Ltée* » pour la réalisation d'une inspection du mur de soutènement, d'une étude environnementale (ÉES Phase I.) et écologique et la réalisation de relevés topographiques dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert à la résolution #197-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un à mandat la firme « *Pluritec Ltée* » pour la préparation des plans et devis, tel qu'il appert à la résolution #073-2024 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #F221087 de la firme « *Pluritec Ltée* », datée du 25 août 2025, au montant de 2 601.88 \$ taxes incluses, pour la préparation des plans et devis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec Ltée* » de la facture #F221087 datée du 25 août 2025, au montant de 2 601.88 \$ taxes incluses pour les services professionnels rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #073-2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**297-2025**

### **8.7 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #10 / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'ÉTUDES ET PLANS ET DEVIS / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec Ltée* » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #F221088 de la firme « *Pluritec Ltée* » datée du 25 août 2025 d'un montant de 1 638.39 \$ incluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec Ltée* » de la facture #F221088, datée du 25 août 2025, au montant de 1 638.39 \$ incluant les taxes, pour la conception des plans et devis dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #318-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9 - LOISIRS ET CULTURE**

**298-2025**

### **9.1 - EMBAUCHE DE M. STÉPHANE DESHARNAIS / DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix sera mandataire d'un service intermunicipal des loisirs avec la municipalité de Laurier-Station ;

**ATTENDU QU'**il est à propos de procéder à l'embauche d'un directeur adjoint du service des loisirs afin d'assister monsieur Éric Vachon, directeur des loisirs, dans la mise en œuvre et les opérations de ce nouveau service ;

**ATTENDU** la réception de la candidature de monsieur Stéphane Desharnais suite au processus de dotation concernant ce poste ;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contrat de travail à intervenir ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ENGAGER** M Stéphane Desharnais à titre de directeur adjoint du service des loisirs.

Les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention des employés cadres en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun objet

### **11 - VARIA**

Aucun objet.

### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK**

- Information concernant le point 7.1 de l'ordre du jour ;
- Information concernant le projet de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

Questions reçues sur *Facebook* :

- Information concernant la situation de l'épicerie de Sainte-Croix ;
- Information concernant la SAQ de Sainte-Croix ;

Aucune question reçue par courriel.

**299-2025**

### **13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19:38 heures.

---

Stéphane Dion  
Maire

---

Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Stéphane Dion  
Maire